

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

**La Fédération des établissements d'enseignement privés  
propose six recommandations pour économiser en éducation**

Montréal, mardi 28 octobre - La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) a déposé un mémoire détaillé à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec. Ce mémoire a été préparé dans le contexte où les écoles privées se voient imposer d'importantes restrictions financières depuis juillet dernier. Pour consulter ce mémoire, cliquez [ici](#).

« Pour réduire les dépenses en éducation, la solution n'est pas de couper, mais de favoriser le juste équilibre entre l'école publique et privée, souligne M. Jean-Marc St-Jacques, président de la FEEP. Nous proposons six recommandations au gouvernement qui lui permettront d'économiser, sans toucher aux services aux élèves et sans compromettre la réussite scolaire des jeunes Québécois. Surtout, ces recommandations visent à protéger les contribuables, les familles issues de la classe moyenne et les régions, des groupes qui pourraient être durement touchés par des coupes mal ciblées.»

Le mémoire contient notamment deux pistes d'actions qui représentent des économies importantes en éducation pour le gouvernement et les contribuables.

- 1) Permettre un plus grand nombre d'écoles agréées à des fins de subventions, afin d'accroître le nombre de places dans les régions qui connaissent une forte croissance démographique et où de nouvelles écoles sont nécessaires.  
Par exemple, si on transférait 3 % des élèves des commissions scolaires vers des écoles partiellement financées par l'État, le gouvernement réaliserait des économies de l'ordre de 150 millions \$ par année.
- 2) Financer les élèves en difficulté qui fréquentent l'école privée proportionnellement à ceux qui fréquentent l'école publique, puisque les élèves en difficulté au privé coûtent une fraction du prix de ceux qui fréquentent le secteur public.

**L'école privée permet des économies substantielles**

Les écoles privées représentent une économie de plus de 600 millions \$ par année à l'État<sup>1</sup>. Si tous les élèves de ces établissements fréquentaient les écoles des commissions scolaires, les contribuables québécois devraient en outre supporter une dette de plusieurs milliards, puisqu'il leur faudrait alors assumer la responsabilité de fournir et d'entretenir les bâtiments et installations pour accueillir ces élèves, charge qui échoit entièrement aux organismes qui gèrent actuellement les établissements privés.

Malheureusement, le gouvernement semble se diriger dans la direction inverse. Pour l'année scolaire 2014-2015, il a coupé 14 millions dans les allocations aux écoles privées, alors que le budget des commissions scolaires augmentait. De plus, le tiers du financement en transport scolaire a été coupé cette année et il sera amputé d'un autre tiers l'année prochaine, jusqu'à sa disparition annoncée en 2016-2017. Ces mesures ont eu des impacts immédiats et pourraient éventuellement, si le gouvernement poursuit dans cette veine, entraîner des fermetures d'écoles et un transfert important d'élèves du privé vers le public.

#### **À propos des écoles privées financées par l'État**

Les écoles privées québécoises financées par l'État sont des organismes à but non lucratif gérés par la communauté. Elles sont réputées pour leur autonomie de gestion, la qualité de l'encadrement des élèves et leur taux de diplomation élevé. Hormis quelques exceptions, les écoles privées ne sélectionnent pas les élèves et sont en mesure d'accueillir tous les élèves qui en font la demande. Plusieurs écoles privées offrent aujourd'hui des mesures ou des programmes avec appui pédagogique pour les élèves en difficulté.

#### **À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés**

La Fédération des établissements d'enseignement privés est un organisme à but non lucratif qui regroupe 190 établissements autonomes fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit environ 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de la formation générale et professionnelle et de l'adaptation scolaire.

-30-

#### **Pour information :**

Geneviève Beauvais  
Directrice des communications  
BeauvaisG@feep.qc.ca  
514 381 8891 poste 238

Anne-Marie Caron  
Relations médias  
amcaron@tactconseil.ca  
514 442-9775

---

<sup>1</sup> Évaluation selon les crédits budgétaires 2014-2015 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport